

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 26 février 2021

Objet : Publication de la version 9.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2021

Liste de contrôle de l'audit CanadaGAP - Publication de la version 9.0

La version 9.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2021 est maintenant accessible sur le site Web de CanadaGAP. Un document comparatif soulignant les différences entre la version 8.0 et la version 9.0 peut également être téléchargé à : www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/

La version 9.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP entre en vigueur le **1^{er} avril 2021**.

Rappel du changement au programme de 2021

Nous vous rappelons qu'il y aura un changement important quant à la note de passage de l'audit pour les participants au programme CanadaGAP qui sont certifiés pour une option reconnue par l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI). Ces options de certification comprennent :

- L'option B (certification de groupe)
- L'option C (audit annuel)
- L'option D pour le emballage et le commerce en gros

À compter du 1^{er} avril, les participants qui ont besoin de certificats reconnus par GFSI doivent se conformer à 100 % aux exigences de la liste de contrôle de l'audit. Au cours de l'audit si tous les points n'ont pas été attribués pour une exigence, des mesures correctives devront être prises avant que la certification puisse être accordée. Pour plus d'information, veuillez consulter le page Web '[Mesures Correctives](#)' sur le site Web CanadaGAP.

Autres documents pour 2021

D'autres documents CanadaGAP relatifs aux activités d'audit ont été mis à jour dans la version 9.0 pour la saison 2021. La nouvelle version des documents suivants entre aussi en vigueur le **1^{er} avril 2021**.

- Le document « autodéclaration et liste de contrôle de l'autoévaluation » peut être téléchargé à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/self-assessment/. En outre de la version Word, il y a une version PDF remplissable de l'auto-déclaration et l'autoévaluation pour les entreprises qui veulent compléter leur autoévaluation électroniquement. Des instructions détaillées sur l'utilisation de la version électronique sont disponibles sur le site Web.
- La liste de contrôle du système de gestion d'un groupe est disponible à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/ pour les entreprises inscrites à l'option de certification B.
- La liste de contrôle du système de gestion pour les entreprises à emplacements multiples inscrites aux options de certification A1, A2, C et D peut être téléchargée à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/.

Votre engagement continu à l'égard du programme CanadaGAP est apprécié. Si vous avez des questions, veuillez [communiquer avec votre organisme de certification](#) ou le bureau CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.